



Vous et vos équipes vont apprendre à :

- Maîtriser les différentes obligations soumises aux assurances en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités du terrorisme
- Identifier les situations à risques des intermédiaires d'assurance et mettre en place les procédures pour la lutte anti-blanchiment

Le programme abordé :

- **Les intermédiaires, solvabilité II et la DIA**
- **Généralités sur la lutte contre le blanchiment des capitaux**
 - Types de blanchiment et cartographie des risques de l'intermédiaire
 - L'évolution constante de la réglementation
- **La lutte contre le financement du terrorisme**
 - Règles applicables aux activités d'assurance
 - La vigilance sur le risque de blanchiment de capitaux
 - Mesure de vigilance à l'égard du client
 - Vigilance sur les instruments de paiement
 - Vigilance sur les produits et sur les opérations
 - Mesure de vigilance en cours de contrat
 - Vigilance à l'égard du bénéficiaire de la prestation
- **La vigilance sur le risque de financement des activités terroristes**
- **Organisation interne de la prévention et coopération avec les autorités**
 - Le personnel sensible
 - La déclaration TRACFIN : le dossier de soumission

**Obligation
légale de
formation**

A qui destiner cette formation :

- Cette formation est destinée à un public d'intermédiaires, de salariés, de commerciaux, d'agents généraux, de courtiers, responsables sinistres, chargés d'études juridiques, correspondants fraude et blanchiment
- Pré-requis : aucune connaissance particulière

Méthodologie

- mesure des différentes menaces de l'intermédiaire selon son secteur d'activité, ses clients et ses produits.
- Evolution de la base documentaire dans le cadre des préconisations de l'ACP.
- Formalisation à l'aide d'exemples concrets des principaux enseignements à tirer de ces obligations dans le cadre des entretiens de vente.
- Test de connaissances : validation des acquis à travers un QCM

Certificat de formation

Formation Présentiel

Date à définir

Durée de la formation :

½ journée (4 heures)

Cout : 450 € tc

Groupe 10 personnes

Prise en charge 100%

Oncassur/Aeefos

Votre Formateur

23 ans d'expérience de la vente, du management et de l'assurance, d'Agent Général à la Direction Commerciale de Compagnie d'assurance voyages.

En 2007, Charles Brillet, créé son entreprise de coaching et de formation. Il accompagne les cabinets d'assurance et intervient auprès de nombreuses entreprises dans les domaines de la vente et du management (praticien PNL).

Il met à votre disposition sa structure à taille humaine, réactive, proche de vos métiers et de vos agences.

Siret : 40937526800052 APE : 8559A

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 06 06659 06 »